

Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme

MODE D'EMPLOI

8 au 15 septembre 2017

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Rappel du contexte

L'année 2013 où la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande Cause Nationale, a permis de passer un cap en termes de communication. Ainsi, une campagne grand public a été pour la première fois proposée en France visant à donner une information simple sur l'illettrisme et les moyens de le combattre.

A la suite de cette année particulière, l'ANLCI a souhaité inscrire dans le temps une semaine de mobilisation afin de sensibiliser le plus grand nombre au problème de l'illettrisme.

Ainsi dès 2014, la première édition des Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme (JNAI) a été lancée en proposant de labelliser des événements qui contribuent à sensibiliser et à informer sur l'illettrisme en France, et sur les solutions qui existent et permettent de faire reculer le phénomène.

En organisant chaque année les **Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme**, adossées à la journée internationale de l'alphabétisation portée par l'UNESCO **chaque 8 septembre**, l'ANLCI et ses partenaires souhaitent installer dans le pays un temps fort annuel dédié à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

C'est là tout l'esprit du label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

Cette dynamique est fortement mobilisatrice puisque depuis la première édition en 2014, ce sont **plus de 700 opérations** qui ont été organisées sur les territoires et qui ont bénéficié du label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

La mobilisation se poursuit en 2017, et le rendez-vous est pris pour la période du 8 au 15 septembre prochain, partout en France parce qu'Ensemble, on peut vaincre l'illettrisme !



« ENSEMBLE, ON PEUT VAINCRE L'ILLETTRISME »

Rappel de procédure pour 2017

1. Comment obtenir le label « Agir ensemble contre l'illettrisme » ?

- ✓ **Etape 1** : renseignement, en ligne du [formulaire de demande de labellisation](#) par le demandeur, de préférence avant le 30 juin 2017
- ✓ **Etape 2** : étude du dossier par l'ANLCI et réponse par courriel quant au choix d'attribution ou non du label

En cas de réponse positive de l'ANLCI :

- ✓ **Etape 3** : envoi par l'ANLCI d'un kit d'utilisation ainsi que des visuels officiels.

2. A quoi le label « Agir ensemble contre l'illettrisme » donne-t-il accès ?

Lors de l'attribution du label, le porteur de la manifestation reçoit un ensemble de **visuels officiels**, une **charte** précisant les conditions d'utilisation, ainsi que des **programmes**, **affichettes**, **bannières** et fichiers, dont certains sont personnalisables.

Le porteur de projet recevra aussi un **dossier de presse** et un communiqué **prêt à l'emploi**.

Le label donne également accès à l'**outillage** proposé par l'ANLCI et ses partenaires, un catalogue de productions est adressé à cet égard.

L'attribution du label permet de faire connaître, de rendre visibles les différentes manifestations.

Pour cela, des espaces de communication dédiés sont proposés par l'ANLCI :

- la lettre électronique mensuelle **e-lci** ;
- un onglet en une du site « Agir ensemble contre l'illettrisme » ;
- une page « Agir ensemble contre l'illettrisme » sur Facebook.

Mobilisation des médias : les chaînes de télévision, radios, presse nationale et locale sont tenus informés de la mécanique « Agir ensemble contre l'illettrisme », une information ciblée leur est adressée., Le programme des manifestations, les communiqués et dossiers presse leur sont transmis afin de préparer, en lien avec les porteurs de manifestations labellisées, les reportages et articles qui pourront être prévus entre les 8 et 15 septembre 2017.

Nous vous invitons à faire largement passer le mot autour de vous, auprès des associations, des structures, qui peuvent organiser des événements en lien avec la lutte contre l'illettrisme et recevoir le label et **vous remercions encore pour votre engagement, qui permettra de proposer un foisonnement d'actions, de valoriser les initiatives, de porter la parole des personnes concernées et d'inscrire durablement la dynamique « Agir ensemble contre l'illettrisme » !**

Informations pour la labellisation

Virginie Lamontagne > virginie.lamontagne@anlci.fr

Ophélie Raveaud > ophelie.raveaud@anlci.fr

Carole Coulibaly > carole.coulibaly@anlci.fr

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme : 04.37.37.16.80